

Code de Conduite

Révision 3 - 2025



Chloride™
Power to Protect

chloride.com

SOMMAIRE

1.	À PROPOS DE CHLORIDE	4
2.	LES VALEURS CHLORIDE	6
3.	SANTE ET SECURITE	6
4.	ENVIRONNEMENT	7
5.	ÉQUITÉ, DIVERSITE ET INCLUSION	7
6.	DROITS HUMAINS	8
7.	DIALOGUE SOCIAL	8
8.	FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES - PROMOTION DES TALENTS	9
9.	ÉTHIQUE DES AFFAIRES	10
	• Corruption	
	• Travailler avec des Tiers	
	• Blanchiment d’argent	
	• Concurrence Equitable	
	• Conflits d’Intérêt	
	• Conformité au Contrôle d’Exportation	
	• Exactitude des Registres	
	• Protection des Actifs, Confidentialité & Sécurité Numérique	
	• Protection des Données Personnelles	
	• Propriété Intellectuelle, Falsification & Contrefaçon	

Révision	Commentaire	Revu par	Revu par	Revu par	Approuvé par
1	1 ^{ère} révision	MPR	AGA	CPA	GPE
2	MAJ 2024	MPR	AGA	CPA	BNE
3	MAJ 2025	MPR/FCR/YDE	AGA	MPO	HCH

MESSAGE DU PRESIDENT



La mission principale de Chloride est de protéger les personnes et d'assurer la continuité des processus industriels et des infrastructures.

En tant que Président, je suis fier de présenter ce Code de Conduite qui reflète notre engagement en faveur de l'intégrité, de l'éthique et du respect des valeurs fondamentales qui guident notre comportement et notre prise de décision.

Notre entreprise repose sur des relations de confiance, que ce soit avec nos clients, nos partenaires, nos employés ou la société dans son ensemble. Notre Code de Conduite vise à maintenir et à renforcer cette confiance en définissant les comportements et les pratiques attendus de chacun d'entre nous.

Parmi les principes essentiels promus par ce Code de Conduite figurent l'honnêteté, l'équité, la confidentialité, le respect des lois et des règlements, la diversité et l'inclusion, ainsi que notre engagement envers la préservation de l'environnement et le bien-être de la communauté. Ces principes ne sont pas de simples mots, mais des lignes directrices pour notre conduite professionnelle quotidienne.

Je vous encourage vivement à lire attentivement, à comprendre et à appliquer rigoureusement ce Code de Conduite dans toutes vos interactions et décisions professionnelles. Il ne s'agit pas simplement d'une exigence, mais d'une déclaration de ce que nous sommes en tant qu'organisation et de nos aspirations pour l'avenir.

En adhérant à ce Code, nous contribuons à renforcer notre réputation d'entreprise éthique et responsable. Nous créons également un environnement de travail sain et respectueux pour tous les membres de nos équipes.

Lorsque nous agissons conformément à ces principes, nous sommes dans la meilleure position pour atteindre nos objectifs, servir nos clients de manière exemplaire et apporter une contribution positive à la société dans laquelle nous opérons.

Je vous remercie pour votre engagement envers notre Code de Conduite et pour le rôle essentiel que vous jouez dans le maintien de notre culture d'intégrité et de respect.

*Cordialement,
Henri Chignier*

1. À PROPOS DE CHLORIDE

Depuis 1948, Chloride est un leader mondial dans la conception, la fabrication et la maintenance de systèmes d'alimentation sans interruption (ASI) industriels visant à garantir l'approvisionnement électrique fiable des équipements critiques dans divers secteurs d'activité.

Les principaux marchés de Chloride comprennent les environnements d'infrastructure et industriels, avec un large portefeuille de produits comprenant des systèmes d'alimentation sans interruption (ASI), des batteries de secours DC, des éclairages de secours autonomes, des éclairages de secours centralisés et des services Lifecycle.

Notre ambition est d'être à la pointe de l'innovation technologique pour servir et assister nos clients dans un monde en transition. Nous protégeons les personnes et assurons la continuité des activités pour les processus industriels et les infrastructures.

Les produits de Chloride contribuent à la protection des individus et des biens. Avec son siège social basé à Lyon, en France, Chloride est une entreprise véritablement mondiale, collaborant avec des ingénieurs électriciens du monde entier et disposant d'une base installée dans plus de 150 pays. Aujourd'hui, les équipes d'ingénieurs et de consultants de Chloride développent des solutions innovantes pour accompagner nos clients dans leur transition énergétique et contribuer à la création d'un environnement plus sécurisé pour tous. Chloride a son siège en France et des filiales en Espagne, en Turquie, aux Émirats arabes unis, au Royaume-Uni et aux États-Unis.



Nous employons environ 350 personnes à travers le monde et fournissons des produits et des services à une clientèle mondiale. Notre personnel se divise en deux catégories : la première catégorie regroupe les employés qui participent physiquement à la fabrication et à la production de biens, tandis que la deuxième catégorie englobe les collaborateurs impliqués dans des processus administratifs, des services, de l'organisation et de la gestion.

La plus grande proportion de notre effectif chez Chloride, ainsi que notre principal centre de fabrication et d'expertise, se situent en Europe.

Nos fournisseurs varient en fonction de la nature de leur activité, de leur taille, de leur localisation, du type de main-d'œuvre qu'ils emploient, ainsi que de l'étendue de leur chaîne d'approvisionnement en amont.

Au sein de Chloride, qu'il s'agisse de nos employés, de notre Comité Exécutif, de notre conseil de surveillance ou de nos actionnaires, nous nous engageons fermement à mettre en œuvre et à promouvoir les principes énoncés dans ce Code de Conduite (notre "Code"). Ce document décrit les actions et les comportements attendus de chacun, afin que toutes les personnes qui interagissent avec Chloride puissent avoir confiance en notre intégrité, en notre honnêteté et en nos engagements sociaux.

Chaque collaborateur et dirigeant, y compris au sein de nos filiales, assume une responsabilité personnelle de lire, comprendre et respecter notre Code. De plus, ce Code s'applique aux tiers engagés pour aider ou fournir des services pour Chloride ou en son nom. Nous encourageons également nos partenaires, clients, fournisseurs et sous-traitants à adopter des normes éthiques strictes.

Il est important de noter que ce Code ne décrit pas toutes les pratiques, ni ne répond à toutes les questions. Lorsque vous êtes incertain quant à la meilleure action à prendre, assurez-vous de pouvoir répondre par l'affirmative aux questions suivantes :

- L'action est-elle en accord avec les valeurs d'intégrité de Chloride ?
- La mesure que je prends protégera-t-elle et renforcera-t-elle la réputation de Chloride en tant qu'entreprise intègre ?
- Suis-je à l'aise avec ma décision si elle venait à être rendue publique ?

En cas de question ou de préoccupation, et selon la problématique rencontrée, chaque collaborateur peut utiliser ces canaux de communication, de façon alternative ou cumulative, ainsi qu'oralement ou par écrit :

1. Votre responsable ou superviseur,
2. Le service Ressources Humaines
3. Le Comité Éthique de Chloride, composé des directeurs des Départements des Ressources Humaines, QHSE et Juridique,
Si un des membres du Comité Éthique est concerné par le signalement de l'alerte, il sera écarté de ce Comité le temps de l'instruction.
4. Les référents harcèlement de Chloride,
5. Les représentants du personnel,
6. Un site internet sécurisé accessible à l'adresse suivante <https://report.whistleb.com/fr/chloride> ; il s'agit d'un dispositif d'alerte dématérialisé, confidentiel permettant à toutes nos parties prenantes, et notamment nos collaborateurs de faire part de tout doute ou inquiétude directement au Comité Éthique de Chloride, afin de pouvoir prendre les mesures correctives nécessaires, le cas échéant.

Une alerte doit être lancée par une personne physique, de bonne foi, de manière désintéressée, sans aucune contrepartie et sans nuire à autrui de manière intentionnelle, et signaler un fait grave.

Par ailleurs, une erreur de bonne foi n'entraînera aucune mesure disciplinaire, en revanche, les dénonciations volontairement abusives ou marquées par une volonté de nuire seront passibles de sanctions.

Tous les signalements (identité et faits) seront traités de manière confidentielle dans la mesure où la loi applicable le permet. Nous rappelons aux personnes de ne pas tenter de mener des enquêtes ou des entretiens/interrogatoires concernant des comportements ou activités soupçonnés d'être illégaux ou contraires à l'éthique sans consulter au préalable le Comité Éthique de Chloride.

Les personnes soumettant des signalements de bonne foi ne seront assujetties à aucune menace ou, à des représailles, notamment en matière de retenue sur salaire, promotion, rétrogradation, discipline, licenciement, réduction de salaire, évaluation négative, changement d'affectation, refus d'opportunités de formation ou perspectives d'emploi, ni être confrontés à un comportement hostile en lien avec leur

signalement. Tout acte de représailles ou de harcèlement entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat de travail.

2. LES VALEURS CHLORIDE

Chez Chloride, nous considérons nos valeurs comme le fondement de notre culture d'entreprise. Elles guident les décisions et les actions de chaque collaborateur et du Comité Exécutif au quotidien, contribuant ainsi à la réalisation de nos objectifs.

Chloride promeut la collaboration mutuelle et le respect, tant entre les employés qu'avec les tiers avec lesquels nous interagissons. Nous croyons en l'importance de la créativité, du travail d'équipe et de l'objectif commun de satisfaire nos clients, tout en garantissant le développement durable de l'entreprise. Nos valeurs se résument à "**SCORES**" :

SUPPORT OUR PEOPLE / Notre force : nos collaborateurs

Créer un lieu de travail où nos collaborateurs peuvent être eux-mêmes et donner le meilleur d'eux-mêmes.

CUSTOMER CARE/ Notre priorité : nos clients

Écouter attentivement nos clients et leur fournir un service de premier ordre.

ONE TEAM / Une équipe

Réussir en équipe : chacun est valorisé pour sa contribution, ses actes et ses paroles quel que soit son emploi, son titre ou son poste.

RESPECT

Écouter, apprécier et respecter les personnes quelles que soient leurs différences. Promouvoir la confiance, l'honnêteté et le respect des règles.

EVERYDAY CREATIVITY / La créativité au quotidien

Approchez chaque situation avec ouverture et innovation. Ne craignez pas les erreurs, car c'est grâce à elles que nous apprenons !

SUSTAINABILITY / Développement durable

Créer de la valeur et un impact positif à long terme grâce à la technologie et à l'ingéniosité humaine.

3. SANTE ET SECURITE

Chloride a pour objectif constant de guider ses employés dans leur comportement et leurs actions quotidiennes afin de garantir un environnement de travail sûr et sain pour tous :

- Chloride s'engage à fournir un environnement de travail sûr et sain à l'ensemble de ses collaborateurs, de ses sous-traitants et de ses visiteurs. Chloride considère la santé et la sécurité comme une priorité absolue dans toutes ses activités.
- Chloride se conforme à toutes les lois, réglementations et normes applicables en matière de santé et de sécurité au travail. Chloride veille à ce que ses activités soient conformes et s'efforce de dépasser les exigences minimales dans la mesure du possible.
- Chaque employé est responsable de sa propre sécurité et de celle de ses collègues.

Tout risque, incident ou situation potentiellement dangereuse doit être signalé à votre supérieur ou au département santé et de sécurité de Chloride.

- Chloride dispense une formation adéquate en matière de santé et de sécurité à tous ses employés, leur donnant les connaissances nécessaires pour identifier les risques, utiliser correctement les équipements de protection individuelle et suivre les procédures de sécurité.
- Chloride identifie, évalue et gère les risques liés à ses activités. Chloride met en œuvre des mesures préventives appropriées pour minimiser les risques et s'efforce continuellement d'améliorer ses performances en matière de santé et de sécurité.
- Chloride encourage une communication ouverte et transparente sur la santé et la sécurité au travail. Chloride encourage ses collaborateurs à participer activement en fournissant des retours, des suggestions et des idées pour améliorer la sécurité dans l'ensemble de l'organisation.
- Chloride s'engage à améliorer en permanence ses performances en matière de santé et de sécurité au travail. Chloride évalue régulièrement son système de gestion, identifie les lacunes et met en œuvre des actions correctives pour renforcer sa culture de la sécurité.

4. ENVIRONNEMENT

Chloride a une responsabilité envers la communauté internationale de protéger l'environnement dans ses opérations et tout au long de sa chaîne de valeur. De plus, Chloride doit se conformer aux lois et réglementations environnementales en applicables et à dépasser ces exigences partout où elle opère. C'est pourquoi Chloride s'engage à minimiser son impact sur l'environnement en intégrant des pratiques durables dans ses activités.

Chloride met en œuvre des mesures préventives pour éviter les incidents environnementaux et réduire son empreinte carbone. Chloride travaille à réduire notre consommation d'énergie, à trier nos déchets et à éco-concevoir ses produits en encourageant l'utilisation de matériaux recyclés et recyclables.

Chloride sélectionne et demande à ses fournisseurs d'adopter, d'appliquer et de diffuser des principes similaires en matière de développement durable.

5. ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

Le respect des personnes et l'inclusion de leurs différences et diversités font partie intégrante des valeurs de Chloride et de notre politique de gestion des employés.

Chloride valorise les idées et points de vue différents et cherche à favoriser une culture d'inclusion et de diversité. Chloride s'engage à promouvoir l'égalité des chances pour tous les employés de l'entreprise, quel que soit leur origine, sexe, orientation sexuelle, âge, caractéristiques génétiques, nationalité, nom, opinions politiques, activités syndicales, croyances religieuses, apparence physique, santé, handicap ou grossesse.

Chloride s'engage donc à éliminer la discrimination dans les opportunités de recrutement et de formation, à promouvoir la diversité des profils des employés, et à garantir une rémunération équitable pour des postes équivalents.

Il est important pour Chloride de représenter la diversité des cultures et des expériences de ses employés, partout où nous opérons dans le monde, ainsi que de ses clients. Pour atteindre cet objectif, Chloride a mis en place des politiques de recrutement favorisant la diversité des profils et a créé un environnement de travail inclusif où chacun se sent respecté et valorisé pour sa différence.

6. DROITS HUMAINS

Chloride s'engage à respecter les droits de l'homme. Chloride soutient les principes directeurs contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les principales conventions de l'Organisation internationale du travail sur les normes du travail, ainsi que le UK Modern Slavery Act et d'autres lois et principes similaires, selon les cas.

Chloride défend les droits de l'homme tout au long de sa chaîne de valeur et exige donc le même niveau d'engagement de la part de ses fournisseurs, sous-traitants et partenaires commerciaux sur toutes les questions relatives aux droits de l'homme. Chloride ne tolère aucune forme de violation des droits de l'homme et s'engage à garantir le respect des droits suivants, sans limitation : la non-discrimination et l'égalité des chances, la protection contre le harcèlement, le respect des horaires et des conditions de travail, l'interdiction du travail forcé, y compris le travail des enfants et l'esclavage moderne.

Nous nous efforçons de nous assurer que chacun de nos fournisseurs et partenaires commerciaux promeut et respecte les droits de l'homme, et nous refusons catégoriquement de collaborer avec toute entreprise qui ne respecte pas ces droits ou qui collabore sciemment avec des entreprises notoirement reconnues pour violer les droits de l'homme.

Chaque fois que vous prenez connaissance ou suspectez des pratiques ou des comportements violant les droits de l'homme, signalez-les immédiatement à votre responsable ou au Comité Ethique. Si vous avez des doutes ou des craintes pour votre sécurité, ne vous mettez pas en danger et utilisez les mécanismes de signalement appropriés.

Avant de démarrer tout projet ou d'établir une relation avec un fournisseur ou un partenaire commercial, effectuez une vérification préalable et agissez avec diligence pour vous assurer que le partenaire n'est pas impliqué ou n'a pas été impliqué dans des violations des droits de l'homme, et que le partenaire s'engage à respecter des normes similaires à celles de Chloride.

Soyez particulièrement vigilant lorsque des projets sont menés dans des États où le respect des droits de l'homme est faible, conformément aux indicateurs des droits de l'homme fournis par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

7. DIALOGUE SOCIAL

Les principes énoncés dans le Code de Conduite de Chloride constituent la base du "dialogue social" et témoignent de l'importance que nous accordons à une communication ouverte et transparente. Ils visent à promouvoir un environnement de travail sain, respectueux et productif, où les opinions et les préoccupations des employés sont écoutées et prises en compte.

Dans cette optique, les entretiens professionnels annuels et les conversations semestrielles sont des outils essentiels pour favoriser le dialogue social au sein de l'entreprise. Les entretiens professionnels annuels permettent aux employés de discuter de leurs objectifs professionnels et de leurs performances avec leur supérieur hiérarchique. Les entretiens semestriels, quant à eux, offrent aux employés l'opportunité de partager leurs préoccupations et leurs besoins avec leur manager.

Chez Chloride, nous encourageons nos managers à mettre en pratique ces entretiens et ces conversations dans le cadre de notre parcours managérial. Nos managers sont également sensibilisés à l'importance du feedback régulier pour favoriser une communication constructive entre les employés et les managers.

De plus, nous proposons un programme de formation destiné aux cadres pour les aider à développer leurs compétences en matière de communication et de leadership. Ce programme met en évidence l'importance du dialogue social et de la communication ouverte dans la gestion des équipes et des projets.

Nous encourageons :

- La protection des intérêts de nos employés, y compris par notre engagement sociétal, tout en garantissant la réussite financière à long terme.
- La promotion du dialogue social en vue d'assurer un traitement juste et équitable de tous les employés.
- La mise en place de formations permettant aux employés de se développer professionnellement tout en renforçant la compétitivité de Chloride.

Nous rejetons catégoriquement :

- Tout acte visant à entraver ou tenter d'influencer le libre choix de nos employés de former ou de rejoindre une organisation pour représenter leurs intérêts.
- Toute forme de discrimination, qu'elle soit positive ou négative, à l'égard des représentants syndicaux par rapport aux autres employés.

8. FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES – PROMOTION DES TALENTS

La formation, le développement des compétences et la promotion des talents de nos employés sont essentiels à la réussite de notre entreprise. En conséquence, Chloride a mis en place divers programmes pour soutenir ses employés dans leur développement professionnel et personnel. Chloride a créé un plan d'intégration pour ses nouveaux employés, afin qu'ils puissent s'installer dans leurs postes dans les meilleures conditions possibles, développer leurs compétences et encourager l'interaction et le travail en équipe. Nous encourageons également la mobilité interne en offrant un programme (Talent and Mobility) qui favorise les candidatures internes.

Chloride croit également que ses managers jouent un rôle crucial dans le succès de son entreprise. C'est pourquoi Chloride a créé un programme de formation basé sur les valeurs de Chloride pour ses managers, afin de leur permettre de soutenir la stratégie et les objectifs du Groupe.

Chloride a également créé le programme "Young Talent" pour favoriser l'intégration professionnelle des jeunes talents et leur offrir des opportunités de développement professionnel au sein de l'entreprise.

Enfin, Chloride a créé la Chloride Academy pour soutenir le développement de ses employés et les aider à suivre le rythme des évolutions techniques dans leurs métiers. Chloride est convaincue que ces actions démontrent son engagement envers la formation, le développement des compétences et la promotion des talents de ses employés, des valeurs qui sont au cœur de la philosophie de l'entreprise.

9. ÉTHIQUE DES AFFAIRES

9.1. Corruption

La corruption nuit à la confiance du public, perturbe l'ordre public, entrave le commerce équitable et constitue une menace pour le développement économique et social à l'échelle mondiale. Elle met également en danger la stabilité financière et la réputation des entreprises.

Chez Chloride, nous avons établi une politique rigoureuse de lutte contre la corruption, exigeant que chacun de nos collaborateurs adhère à ces principes, que ce soit au sein du groupe Chloride ou dans le cadre de nos relations commerciales à l'échelle internationale.

Notre politique anti-corruption établit des directives claires pour lutter contre toutes les formes de corruption ayant un impact négatif sur la société. Ces pratiques contribuent à maintenir certains pays dans la pauvreté en entravant l'accès aux marchés publics, ont un coût humain significatif en termes de peines de prison, et créent une concurrence déloyale pour les entreprises.

C'est pourquoi Chloride s'engage fermement dans la lutte contre de telles actions, qui sont des infractions pénales pouvant engager la responsabilité individuelle, celle des dirigeants et de l'entreprise elle-même.

➤ **Qu'est-ce que la corruption ?**

La corruption est l'acte de promettre, offrir, donner, solliciter ou recevoir, directement ou indirectement, de l'argent ou toute autre chose de valeur à ou d'un tiers afin d'obtenir ou de conserver un marché ou tout autre avantage indu.

La corruption peut être active ou passive.

La **corruption active** se produit lorsqu'une personne obtient, ou tente d'obtenir, un avantage indu en offrant ou en donnant de l'argent ou toute autre chose de valeur à un fonctionnaire ou à un tiers.

La **corruption passive** se produit lorsqu'un tiers ou un fonctionnaire profite de sa position pour solliciter ou accepter de l'argent ou toute autre chose de valeur afin de remplir (ou de s'abstenir de remplir) ses fonctions de manière impartiale, ou pour utiliser son influence de manière inappropriée.

Il existe de nombreuses formes de corruption, telles que les pots-de-vin, les paiements de facilitation, etc.

➤ **Qu'est-ce qu'un pot-de-vin ?**

Un pot-de-vin est de l'argent ou toute autre chose de valeur offerte ou donnée illégalement ou de manière non éthique pour influencer le jugement ou la conduite d'une personne, ou pour obtenir un résultat ou une action souhaitée. Le pot-de-vin ou "autre bien de valeur" n'a pas besoin d'être de grande valeur.

Quelque chose d'aussi simple qu'un déjeuner ou une invitation à un événement sportif peut être interprété comme "toute autre bien de valeur".

Les éléments suivants peuvent constituer un pot-de-vin : argent liquide, cadeaux, divertissements, repas ou voyages, formation, opportunité d'affaires, emploi, rabais ou crédits personnels, aide ou soutien à un membre de la famille d'un fonctionnaire, contribution politique ou caritative.

➤ **Que sont les paiements de facilitation ?**

Un petit pot-de-vin ou un paiement "accéléré" fait référence à une somme d'argent ou à un avantage donné directement ou indirectement à un fonctionnaire dans le but de garantir l'exécution ou la réalisation plus rapide d'un acte ou d'un service de routine, pour lequel le payeur a déjà le droit de bénéficier (en vertu de la loi ou autrement).

➤ **Qu'est-ce qu'un dessous-de-table ?**

Un dessous de table est une catégorie de pot-de-vin qui implique l'offre ou le don d'argent ou d'autres biens de valeur dans le but d'obtenir ou de fournir indûment un traitement favorable dans une transaction. Par exemple, dans le contexte de Chloride, un fournisseur qui propose de vendre des pièces à l'entreprise accepte de verser une partie de l'argent qu'il recevra de Chloride dans le cadre du contrat à un responsable des achats de Chloride. En échange de quoi, le responsable des achats attribue le contrat au fournisseur de pièces de manière injuste.

➤ **Comment reconnaître les situations à risque ?**

Il est crucial de noter que certaines situations de corruption peuvent se présenter de manière subtile, rendant leur détection difficile. Il est donc essentiel de rester vigilant et de prendre en compte certains indicateurs potentiels de tentatives de corruption.

Parmi ces indicateurs, nous devons être particulièrement attentifs aux éléments suivants :

- Des frais ou commissions excessivement élevés,
- Une hospitalité répétée et disproportionnée, notamment sous forme de voyages ou de repas,
- L'insistance d'un client pour impliquer une tierce partie non légitime,
- Des conditions de paiement inhabituelles, comme des paiements en espèces, ce qui est en violation des règles établies au sein de Chloride.

Dans de telles situations, il faut :

- Signaler immédiatement toute activité suspecte ou toute demande inappropriée à la direction ou au Comité Ethique de Chloride.
- Déclarer les invitations dépassant le seuil fixé par l'entreprise.

Par conséquent, il est impératif de rejeter les pratiques suivantes :

- Offrir, accepter ou promettre quoi que ce soit de valeur afin d'obtenir ou de conserver un avantage indu, y compris de petites sommes versées pour accélérer l'exécution d'une procédure administrative (paiements de facilitation).
- Offrir ou accepter des cadeaux ou des invitations somptueux ou extravagants, ainsi que tout cadeau en espèces ou équivalent, tel que des cartes-cadeaux.

9.2. Collaboration avec des tiers

En raison de notre présence mondiale et de la nature de nos activités, Chloride est amené à travailler avec des entreprises externes. Celles-ci peuvent être des clients, des fournisseurs, des distributeurs, des revendeurs, des consultants ou toute autre personne ou entité qui n'est pas un employé ou une filiale de Chloride.

À cette fin, Chloride a mis en place un processus de diligence raisonnable à l'égard de ces tiers et de leurs services, afin de s'assurer qu'ils ne violent aucune loi internationale et qu'ils mènent leurs activités avec un degré de diligence, d'honnêteté et d'intégrité similaire à celui exprimé dans le Code de Conduite de Chloride.

- Sélectionnez les tiers avec un niveau approprié d'enquête rigoureuse basée sur les risques (diligence raisonnable) avant que toute collaboration avec Chloride soit autorisée.
- Ne procédez pas si un tiers présente un risque de violation de l'un des principes exprimés dans notre Code.
- Assurez-vous que les tiers travaillant pour Chloride ont un contrat valide et approuvé une fois qu'ils ont été sélectionnés.
- Faites remonter à votre manager ou au Comité Éthique afin de s'assurer que des mesures appropriées sont prises si le comportement d'un tiers est contraire aux principes de ce Code.

9.3. Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent consiste à dissimuler l'origine illégale de fonds afin de les rendre légitimes. Ces fonds proviennent généralement de crimes graves comme le trafic de drogue, la traite des êtres humains, le vol, le recel ou l'extorsion.

Ils circulent à l'échelle internationale, passant par des banques internationales, des sociétés de transfert d'argent et des sociétés écrans, pour finalement être réintroduits dans l'économie légale.

Chez Chloride, nous accordons une grande importance à l'origine des fonds et entretenons des relations commerciales avec des clients qui jouissent d'une réputation irréprochable. Pour cela, nous mettons en place les mesures suivantes :

- Réaliser une recherche approfondie sur chaque nouveau client
- Examiner la localisation des comptes bancaires et s'assurer que le flux de fonds suit une trajectoire géographiquement cohérente.
- Signaler toute suspicion concernant la source des fonds, notamment lorsque le client souhaite effectuer un paiement par le biais d'une entité tiers non déclarée.
- Vérifier les factures pour confirmer que les informations bancaires correspondent à l'entité contractuelle et qu'il ne s'agit pas d'un compte différent de celui précédemment déclaré par le tiers.

9.4. Concurrence loyale

Les pays du monde entier ont établi des règles en matière de droit de la concurrence afin de prévenir les accords et les pratiques qui pourraient entraver indûment la concurrence sur le marché. Chez Chloride, nous nous engageons à respecter ces règles et à maintenir des pratiques commerciales éthiques et légales.

Voici quelques directives essentielles pour nos employés concernant la concurrence loyale :

- Ne discutez pas avec un concurrent de Chloride de données sensibles telles que les prix, les coûts de fabrication, la capacité de production, les feuilles de route des produits, les pratiques d'appel d'offres ou toute autre information commerciale confidentielle de Chloride.
- N'entrez pas en accord avec un concurrent pour fixer les prix, boycotter des fournisseurs ou des clients, répartir des produits, des territoires ou des marchés.
- Ne tentez pas d'obtenir des informations confidentielles ou des secrets commerciaux d'un concurrent de manière inappropriée.
- Évitez d'utiliser des tactiques de vente négatives, telles que la diffusion de fausses informations pour dénigrer la réputation des concurrents.
- Ne recourez pas à des pratiques visant à éliminer la concurrence sur les marchés où Chloride est leader, telles que la vente à perte.
- Ne concluez pas d'accords d'exclusivité ou similaires sans consulter préalablement le Département Juridique.

Les employés en contact direct avec les fournisseurs ou les clients, doivent être particulièrement attentifs aux lois antitrust et aux réglementations commerciales. Ces domaines peuvent être complexes, et Chloride encourage ses employés à signaler toute question ou préoccupation au Département Juridique de Chloride.

Il est important de noter que le non-respect des lois et des politiques de l'entreprise peut entraîner des sanctions pénales, notamment des peines de prison et/ou des amendes, ainsi que la résiliation du contrat de travail. Si vous êtes confronté à une situation qui, selon vous, pourrait constituer une pratique commerciale contraire à l'éthique ou illégale, contactez le Département Juridique de Chloride.

9.5. Conflits d'intérêts

Il est de votre responsabilité d'éviter les situations qui pourraient créer un conflit d'intérêts entre vos intérêts personnels et ceux de Chloride. Un conflit d'intérêts survient lorsque vous utilisez votre position au sein de Chloride pour obtenir des avantages personnels injustes, ou lorsque vous, ou quelqu'un que vous connaissez, pourriez bénéficier d'une situation aux dépens de Chloride. Par exemple, un conflit d'intérêts se produirait si vous faisiez en sorte que Chloride achète des fournitures à un distributeur dont vous êtes propriétaire, ou qui appartient à un ami ou à un membre de votre famille.

Vous devez informer Chloride via votre ligne hiérarchique dès que vous ou un membre de votre famille proche acquérez un intérêt financier ou tout autre avantage dans des biens immobiliers, des brevets, des actions, des opportunités lucratives ou tout autre droit ou bien en lien direct avec votre position chez Chloride. Il est essentiel d'éviter non seulement les conflits d'intérêts réels, mais également toute apparence de conflit. Si vous avez des doutes quant à ce que vous pouvez ou ne pouvez pas faire, n'hésitez pas à solliciter l'avis de votre supérieur ou du Département Juridique de Chloride.

Cette approche vise à protéger à la fois votre intégrité et celle de Chloride. Tous les conflits potentiels ou avérés doivent être signalés à votre supérieur hiérarchique ainsi qu'au Comité Éthique de Chloride. Le Comité Éthique de Chloride évaluera tous les conflits signalés et déterminera s'il y a effectivement un conflit, et le cas échéant, comment le résoudre. Chloride peut mettre en place des ajustements ou des contrôles pour éviter tout conflit d'intérêts, comme demander à un autre employé de Chloride d'évaluer un fournisseur pour éliminer tout conflit potentiel.

9.6. Respect des lois et contrôle des exportations

Chloride doit mener ses activités avec honnêteté, intégrité et en pleine conformité avec les lois applicables. Aucun employé de Chloride, quelle que soit la raison, n'est autorisé à commettre un acte illégal ou contraire à l'éthique, ni à inciter d'autres à le faire.

Chloride et ses employés, en tant que représentants de Chloride, se conforment aux lois, règles et réglementations qui s'appliquent à ses activités dans le monde entier. Ni la pression potentielle de votre responsable ni les exigences des termes commerciaux ne vous dispensent de respecter toutes les lois, règles et réglementations applicables.

Le Groupe Chloride, y compris ses filiales dans le monde entier, se conforme aux lois et réglementations sur le contrôle des exportations et les sanctions de l'Union européenne et des États-Unis, ainsi qu'à celles applicables à chaque entité ou à ses activités localement.

Les contrôles à l'exportation doivent être considérés comme un élément central de toutes les activités commerciales de Chloride, y compris le développement commercial, les ventes, la saisie des commandes, les achats, la recherche et développement, la production, la logistique, les ressources humaines et la sécurité des réseaux. Pour assurer la conformité de Chloride avec la loi applicable et nos politiques, vous devez également déterminer si le matériel, les logiciels ou les données techniques reçus de tiers, y compris des gouvernements, peuvent déclencher des exigences en matière de contrôle des exportations. Si vous ne comprenez pas comment les contrôles à l'exportation s'appliquent à votre fonction, veuillez demander à votre responsable, ou contacter le Département Juridique pour obtenir des conseils sur les questions de conformité commerciale.

9.7. Intégrité des documents financiers

Chloride s'engage à maintenir des registres financiers et commerciaux précis et complets, ainsi qu'à fournir des informations financières et autres données importantes qui soient exhaustives, justes, précises et fournies en temps opportun. Nos clients, investisseurs et partenaires commerciaux comptent sur la fiabilité de nos enregistrements financiers et de nos rapports. Il est impératif de ne jamais déformer les données financières ni les résultats opérationnels. En outre, il est interdit de saisir intentionnellement dans les registres de l'entreprise des informations visant à dissimuler, tromper ou déguiser la véritable nature d'une transaction, d'un résultat ou d'un solde. Toutes les actions doivent être menées conformément à la loi et aux principes comptables généralement reconnus.

La responsabilité de la tenue de registres précis n'est pas uniquement attribuée au département des finances et de la comptabilité. Chacun d'entre nous doit faire preuve d'intégrité lorsqu'il traite des documents financiers, y compris les notes de frais et les transactions commerciales. La falsification d'une note de frais, même pour une petite somme d'argent, est considérée comme une fraude et un vol, et peut entraîner des sanctions disciplinaires, y compris le licenciement, ainsi que des poursuites judiciaires.

L'intégrité de nos rapports financiers est particulièrement cruciale pour les employés occupant des postes de vente ou d'autres postes où des quotas doivent être atteints régulièrement. Nous ne devons jamais laisser la pression liée à l'atteinte des objectifs de vente ou de coûts, ni la perspective de percevoir des commissions de vente supplémentaires, nous pousser à prendre des mesures visant à manipuler, accélérer ou exagérer de manière inappropriée et artificielle nos résultats de vente sur une période donnée.

Des exemples de comportements inappropriés incluent la saisie de chiffres de vente incorrects, trompeurs ou exagérés, ainsi que la conclusion d'accords artificiels concernant l'expédition, la livraison, les prix, les titres ou d'autres aspects avec des clients, des distributeurs ou d'autres tiers.

L'intégrité des documents financiers de Chloride est essentielle. Aucun employé ou cadre ne doit prendre de mesures pour influencer, contraindre, manipuler ou frauduleusement tromper les comptables ou les consultants de l'entreprise lors d'audits ou d'examens des documents financiers de l'entreprise dans le but de rendre trompeurs les états financiers qui en découlent.

9.8. Protection des actifs de l'entreprise, confidentialité et sécurité numérique

Chloride accorde un accès à ses données et à ses actifs technologiques à ses employés pour soutenir la mission et les objectifs de l'entreprise. Ces informations sont une ressource de grande valeur pour Chloride. La divulgation, qu'elle soit intentionnelle ou accidentelle, de ces informations peut entraîner des conséquences financières préjudiciables pour Chloride ainsi que des répercussions négatives pour des tiers. Les données et actifs technologiques englobent une vaste gamme d'informations, y compris, mais sans s'y limiter, des domaines tels que la technologie, les finances, la production, le marketing et la gestion.

Assurer la confidentialité de ces informations est d'une importance capitale. Nos collaborateurs ou ex-collaborateurs ne sont pas autorisés à utiliser ces informations à des fins personnelles ou au bénéfice d'un tiers extérieur à l'entreprise. Il est également interdit à tout employé de divulguer ou de publier ces informations, sauf avec l'autorisation du Comité Éthique. L'interdiction de divulgation ou de publication ci-dessus s'applique au gouvernement, aux clients et partenaires, aux sous-traitants, aux fournisseurs, aux concurrents et au public.

En toutes circonstances, à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux de l'entreprise, chaque employé doit prendre des mesures raisonnables pour éviter toute divulgation accidentelle de ces informations confidentielles.

Si Chloride ou ses employés sont en possession de secrets commerciaux ou d'informations confidentielles provenant d'agences gouvernementales, d'autres entreprises ou de tiers, ils sont tenus de respecter les accords conclus par ces entités concernant l'utilisation et la divulgation de ces informations. La même

diligence et les mêmes restrictions s'appliquent à ces secrets commerciaux et informations confidentielles que celles imposées aux informations de Chloride. Il est également strictement interdit aux employés d'utiliser les secrets commerciaux et informations confidentielles de leurs anciens employeurs au profit de Chloride, ainsi que d'utiliser les données et informations confidentielles de Chloride au profit de futurs employeurs.

La sécurité numérique est une préoccupation majeure, car une cyberattaque sur les installations critiques de Chloride peut avoir un impact sur l'ensemble de l'entreprise. Les ressources numériques mises à la disposition des employés doivent être utilisées conformément à la charte informatique de Chloride. Les utilisateurs de ces ressources numériques jouent un rôle essentiel dans la sécurité, et il est crucial qu'ils signalent immédiatement toute préoccupation au département IS-IT. Parmi les problèmes de sécurité potentiels figurent les attaques de phishing, les spams, les pertes ou vols de dispositifs, les logiciels malveillants et les suspicions de violations de données, entre autres. Chloride a mis en place un programme de sensibilisation et de formation à la sécurité pour promouvoir une culture de la sécurité au sein de l'entreprise.

9.9. Protection des données/RGPD

Chloride accorde une grande importance au respect du droit à la vie privée et à la sécurité des données et informations personnelles, considérant cela comme un droit fondamental. Chloride collecte et utilise des informations personnelles de manière pertinente, appropriée et conforme aux pratiques commerciales légitimes. La politique de Chloride vise à protéger toutes les informations personnelles traitées par ou au nom de l'entreprise, et à se conformer à l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de confidentialité des données.

Les informations personnelles ne doivent être divulguées par Chloride à des tiers que lorsque cela est autorisé par la loi applicable et avec l'autorisation appropriée. L'entreprise a mis en place un programme de confidentialité des données et de sécurité de l'information qui inclut des garanties administratives, techniques, organisationnelles et physiques conçues de manière raisonnable pour protéger ces informations contre les menaces, les pertes et les accès ou utilisations non autorisés. La sécurité des informations personnelles est adaptée à leur sensibilité dans chaque cas.

Ce que vous DEVEZ FAIRE :

- Traiter toutes les informations personnelles de manière transparente et proportionnée par rapport à l'objectif légitime visé, et en conformité avec les lois applicables.
- Collaborer avec des partenaires commerciaux qui partagent le même niveau d'engagement en matière de protection des données.
- Veiller à ce que les données collectées soient conformes à un intérêt légitime et à respecter les exigences légales minimales en matière de durée de conservation.

Ce que vous NE DEVEZ PAS FAIRE :

- Ne pas permettre un accès non autorisé aux données personnelles.
- Ne pas utiliser les données collectées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été légalement autorisées, détournant ainsi leur utilisation.

9.10. Propriété intellectuelle, falsification et contrefaçon

Chloride accorde une grande importance à la protection de sa propriété intellectuelle, qu'il s'agisse de brevets, de droits d'auteur, de secrets industriels ou d'accords de confidentialité. Il est strictement interdit de prendre, de donner, de divulguer ou d'utiliser la propriété intellectuelle de Chloride sans autorisation. De même, l'utilisation de la propriété intellectuelle d'une autre personne ou société en violation de la loi ou des accords contractuels est formellement proscrite.

Tout comportement frauduleux ou suspect, tel que la falsification, l'altération ou la contrefaçon de qualifications, de données, de rapports, de documents de certification, de biens physiques, de logos ou de marques, doit être immédiatement signalé à votre supérieur hiérarchique ou aux services de la qualité ou au Département Juridique.

Chloride met en place un système de validation préalable des fournisseurs, impliquant les services financiers, juridiques et d'achats. Une fois validés, les fournisseurs sont ajoutés à la liste des fournisseurs autorisés dans notre système ERP. Toutes les fournitures de pièces ou de matériel doivent être effectuées auprès de ces fournisseurs autorisés.

Lors de la réception des matériaux, leur authenticité est vérifiée au moyen de tests et d'inspections. En cas de suspicion de contrefaçon, les matériaux suspects sont mis en quarantaine jusqu'à ce qu'une autorisation soit accordée pour leur libération. Si la contrefaçon est confirmée, Chloride mettra en place des mesures correctives et des plans d'atténuation conformément aux procédures internes et/ou aux exigences légales ou contractuelles, et ce jusqu'à la résolution complète du problème.